

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2653

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Véolia eau et Lyonnaise des eaux France par affermage et concession - Exercice 2010**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011**Délibération n° 2011-2653**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau et Lyonnaise des eaux France par affermage et concession - Exercice 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité de production et de distribution d'eau potable a été confiée par délégation de service public, sur des périmètres distincts, pour une durée de trente ans à compter du 1er janvier 1987, par des avenants du 13 novembre 1986 aux contrats antérieurs conclus :

- d'une part, avec Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE) : contrat initial du 6 octobre 1970,
- d'autre part, avec Lyonnaise des eaux France au titre de deux contrats initiaux, fusionnés depuis le 1er janvier 2005 : contrat avec la Société de distribution d'eaux intercommunale (SDEI) du 6 décembre 1971 et contrat SEREPI du 19 décembre 1972, transféré à la SDEI au 1er janvier 2003, puis transféré à Lyonnaise des eaux France au 1er juillet 2010 par fusion absorption de la SDEI par Lyonnaise des eaux.

L'activité de construction et d'exploitation d'une usine de production d'eau potable en secours a également été confiée, à compter du 1er juillet 1989, à la société Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE), par un contrat de délégation de service public du 14 janvier 1985 pour une durée de trente ans.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Lyon est compétente, depuis le 1er janvier 2008, dans le domaine de l'eau potable sur les communes de Givors et de Grigny. La Communauté urbaine s'est substituée à ces deux Communes dans le contrat de délégation de service public qui les liait à la SDEI. Il s'agit d'un contrat d'affermage de distribution d'eau potable, sans production, dont le terme est fixé au 31 décembre 2011. Ce contrat a été transféré à Lyonnaise des eaux France au 1er juillet 2010.

Les rapports des délégataires, présentés au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2010, comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2010 :

Veolia eau		2008	2009	2010	Variation 2009 - 2010	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	3 047	3 051	3 054	0,1 %	→
	volume produit (milliers de m ³)	91 115	92 583	93 124	0,6 %	↗
	dont usine de secours	909	1 026	1 759	71 %	↗
	volume facturé (milliers de m ³)	75 172	76 045	76 409	0,5 %	↗
	nombre d'abonnés	272 646	275 672	278 210	0,9 %	↗
finances	produits d'exploitation	103 303 k€	104 200 k€	107 677 k€	3,3 %	↗
	charges d'exploitation	93 769 k€	92 684 k€	94 639 k€	2,1 %	↗
	résultat avant impôts	9 534 k€	11 516 k€	13 038 k€	13,2 %	↗

Lyonnaise des eaux France hors Givors Grigny		2008	2009	2010	Variation 2009 - 2010	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	734	740	746	0,8 %	↗
	volume produit (milliers de m ³)	4 755	4 345	5 017	15,5 %	↗
	volume facturé (milliers de m ³)	7 942	8 004	8 318	3,9 %	↗
	nombre d'abonnés	47 881	48 533	49 266	1,5 %	↗
finances	produits d'exploitation	16 190 k€	14 250 k€	15 338 k€	7,6 %	↗
	charges d'exploitation	13 374 k€	12 102 k€	13 508 k€	11,6 %	↗
	résultat avant impôts	2 815 k€	2 148 k€	1 830 k€	- 14,8 %	↘

Lyonnaise des eaux France Givors Grigny		2008	2009	2010	Variation 2009 - 2010	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	152	150	150	0 %	→
	volume facturé (milliers de m ³)	1 232	1 268	1 251	- 1,4 %	↘
	nombre d'abonnés	9 583	9 725	9 796	0,9 %	↗
finances	produits d'exploitation	2 743 k€	2 682 k€	2 663 k€	- 0,7 %	↘
	charges d'exploitation	2 361 k€	2 467 k€	2 492 k€	1 %	↗
	résultat avant impôts	250 k€	141 k€	113 k€	- 20 %	↘

En ce qui concerne l'activité, l'année 2010 est marquée par :

- une légère hausse annuelle des volumes d'eau produite (+ 1,3 %) et facturée (+ 0,8 %) ; ces indicateurs sont plutôt orientés à la baisse sur une longue période (15 ans),
- une hausse des volumes produits au niveau de l'usine de secours due à un essai de fonctionnement à plein régime pendant 72 h. Il n'y a pas eu de fonctionnement en alerte en 2010,
- un nombre d'abonnés qui augmente régulièrement de 1 à 1,5 % par an,
- un rendement stabilisé à un niveau satisfaisant (80 % sur les deux secteurs Lyonnaise des eaux France, 88 % sur le secteur Veolia eau) après quelques années de dégradation (perte de 4 à 5 points en 2003 et 2006),
- un taux de renouvellement des réseaux (obligation commune des fermiers et de la Communauté urbaine) relativement bas (+ 0,6 %),
- une hausse modérée du prix de l'eau (+ 0,8 %).

En ce qui concerne les principaux résultats financiers :

Veolia eau

Veolia eau enregistre une hausse de son résultat.

L'évolution du résultat s'explique par une hausse des produits plus importante que celle des charges.

L'augmentation des produits est principalement due à la progression des volumes vendus et à la hausse modérée du prix de l'eau.

L'augmentation des charges est essentiellement consécutive à l'accroissement du volume des charges réparties.

Lyonnaise des eaux France

Lyonnaise des eaux France enregistre une baisse de son résultat.

L'augmentation des produits est principalement due à l'accroissement des volumes vendus et à la hausse modérée du prix de l'eau.

La baisse du résultat est consécutive à une augmentation des charges. Cette augmentation est la résultante de la fusion SDEI/Lyonnaise des eaux qui a entraîné des reclassements de charges rendant difficile l'analyse rétrospective. Il apparaît que cette fusion a eu comme conséquence un accroissement de la masse salariale et des charges réparties.

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 8 novembre 2011. Il appartient donc au Conseil de communauté de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 8 novembre 2011 comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2010 produits par les sociétés Véolia eau et Lyonnaise des eaux France au titre des contrats de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable exploités par voie d'affermage et concession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.